

**ARRÊTÉ DEP-2025-226 PORTANT NOMINATION DU JURY DU CERTIFICAT D'APTITUDE
PROFESSIONNELLE ENCADREUR**

La Directrice du Service interacadémique des examens et concours :

Vu les articles D 222-31 à D 222-33, D 337-22 et D 337-23 du code de l'éducation ;

Vu l'arrêté du 2 septembre 1976 portant création du certificat d'aptitude professionnelle encadreur ;

Vu l'arrêté rectoral conjoint DEP-2025-1002 nommant les présidents de jurys aux certificats d'aptitude professionnelle ;

- ARRÊTE -

Article 1: Le jury d'admission du certificat d'aptitude professionnelle spécialité encadreur pour la session 2025, dans les académies de Créteil, Paris et Versailles est ainsi constitué :

Président :

Monsieur Antoine BECHET, professionnel

Vice-présidente :

Madame Sarah BOWE, enseignante

Enseignants :

Monsieur Fares GUEDJDAL

Monsieur Laurent REYNES

Professionnels :

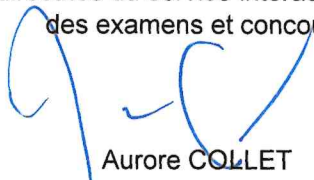
Madame Nathalie LE FLOC'H

Monsieur Julien FOURREY

Article 2 : La Secrétaire générale du Service interacadémique des examens et concours est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Arcueil, le 05 juin 2025.

La directrice du service interacadémique
des examens et concours


Aurore COLLET